

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 octobre 2022

---

LIMITER L'ENGRILLAGEMENT DES ESPACES NATURELS ET À PROTÉGER LA  
PROPRIÉTÉ PRIVÉE - (N° 279)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 98

présenté par

M. Ott et les membres du groupe Démocrate (MoDem et Indépendants)

à l'amendement n° 83 de M. Ménagé

-----

**ARTICLE PREMIER**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.